



Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil

Ordre du jour et programme de travail provisoires du Conseil économique et social pour 2014

Annotations

I. Élection du Bureau

Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de réaménager immédiatement son programme de travail en un cycle allant de juillet à juillet et l'a invité à envisager des dispositions transitoires pour l'élection de son bureau, compte tenu des pratiques, des règles et des règlements pertinents régissant ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires et des fonds et programmes des Nations Unies.

Dans sa décision 2013/265, le Conseil a décidé que le mandat de ses prochains président et quatre vice-présidents prendrait effet le jour de leur élection, à savoir le 14 janvier 2014, et courrait jusqu'à celle de leurs successeurs, laquelle devrait avoir lieu au début du nouveau cycle commençant en juillet 2015, pourvu que les États qu'ils représentaient demeurent membres du Conseil.

Conformément au principe selon lequel le poste de président est pourvu par roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, le président qui sera élu le 14 janvier 2014 devra être le représentant d'un membre des États d'Europe occidentale et autres États. Les quatre vice-présidents du Conseil devront être issus des quatre autres groupes régionaux, à savoir les États d'Afrique, les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Europe orientale et les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le président et les vice-présidents constituent le Bureau. Le Conseil, sur recommandation du président, détermine les responsabilités particulières de chaque vice-président.



L'élection du Bureau a eu lieu les 14 et 30 janvier 2014.

La liste des membres du Conseil figure dans l'annexe I du présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'attention du Conseil est appelée sur le paragraphe 5 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a décidé que le Conseil devrait réaménager immédiatement son programme de travail en un cycle allant de juillet à juillet.

Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée a également décidé que le Conseil continuerait de tenir une session de fond et une session d'organisation.

L'ordre du jour provisoire a été établi en conséquence et figure dans l'annexe II du présent rapport.

III. Session de fond

Les débats de la session de fond du Conseil économique et social seront les suivants :

A. Débat sur les activités opérationnelles de développement

En application de l'alinéa a) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un débat sur les activités opérationnelles de développement juste après les premières sessions ordinaires des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

Le débat sur les activités opérationnelles se tiendra du 24 au 26 février 2014.

B. Débat sur l'intégration

En application de l'alinéa e) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra chaque année un débat sur l'intégration.

Le débat sur l'intégration se tiendra du 27 au 29 mai 2014.

C. Débat sur les affaires humanitaires

En application de l'alinéa b) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un débat sur les affaires humanitaires en juin. Le Conseil devra également continuer d'organiser une manifestation spéciale consacrée au passage de la phase des secours à celle des activités de développement, qui se tiendra juste avant le débat consacré aux affaires humanitaires et après la session annuelle des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

Le débat sur les affaires humanitaires et la manifestation spéciale consacrée au passage de la phase des secours à celle des activités de développement se tiendront du 23 au 25 juin 2014.

D. Débat de haut niveau

En application de l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un débat de haut niveau en juillet, selon les modalités précédemment fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 61/16 pour ce type de débat, en particulier le Forum biennal, d'une durée de deux jours, pour la coopération en matière de développement. Le débat de haut niveau servira de cadre à la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable que prévoit la résolution 67/290 de l'Assemblée.

Le débat de haut niveau se tiendra du 7 au 11 juillet 2014.

E. Forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil

Le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices du Conseil se tiendra du 30 juin au 9 juillet 2014. Des réunions auront lieu en nocturne les 30 juin et 1^{er} juillet 2014. La réunion ministérielle se tiendra du 7 au 9 juillet 2014.

F. Réunions de coordination et d'organisation

En application de l'alinéa d) du paragraphe 11 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra régulièrement des réunions spéciales de coordination et d'organisation pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination, comme le prévoient les résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 61/16 de l'Assemblée. Pendant ces réunions, il programmera des élections afin de pourvoir les postes vacants de ses organes subsidiaires.

Les réunions de coordination et d'organisation se tiendront du 23 au 25 avril, les 12 et 13 juin, du 14 au 16 juillet et les 17 et 18 novembre 2014.

G. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

En application du paragraphe 13 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil devra continuer de renforcer et de favoriser davantage la concertation sur le programme relatif au financement du développement et sa mise en œuvre, notamment en renforçant les dispositifs existants, dont la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED, qui

se tiendra juste après la réunion annuelle de printemps du Comité ministériel conjoint des Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement, tenue à Washington.

La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se déroulera sur une journée et demie, les 14 et 15 avril 2014.

H. Réunion sur la coopération internationale dans le domaine fiscal

Conformément à sa résolution 2013/24, le Conseil est tenu d'organiser chaque année une réunion spéciale sur la coopération dans le domaine fiscal, notamment pour examiner ce qu'il a fait pour mobiliser des ressources financières intérieures au service du développement et les dispositifs institutionnels mis en place pour promouvoir cette coopération.

La réunion spéciale sur la coopération dans le domaine fiscal se tiendra le 5 juin 2014.

IV. Session d'organisation

En application du paragraphe 10 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil continuera de tenir une session d'organisation.

La session d'organisation relative au programme de travail du Conseil pour la période allant de juillet 2014 à juillet 2015 se tiendra les 21 et 22 juillet 2014.

V. Forums avec la jeunesse et les partenaires

En application du paragraphe 24 de l'annexe de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil devra continuer de promouvoir la participation des jeunes à ses débats, en faisant fond sur les expériences positives tirées des forums informels avec la jeunesse. Il devra également organiser de nouveaux forums informels avec les partenaires.

Le forum avec les partenaires se tiendra les 9 et 10 avril 2014 et le forum avec la jeunesse les 2 et 3 juin 2014.

Annexe I

Membres du Conseil économique et social

	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	2015
Albanie	2015
Allemagne	2014
Antigua-et-Barbuda	2016
Autriche	2014
Bangladesh	2016
Bélarus	2014
Bénin	2015
Bolivie (État plurinational de)	2015
Botswana	2016
Brésil	2014
Burkina Faso	2014
Canada	2015
Chine	2016
Colombie	2015
Congo	2016
Croatie	2015
Cuba	2014
Danemark	2016
El Salvador	2014
États-Unis d'Amérique	2015
Éthiopie	2014
Fédération de Russie	2016
France	2014
Géorgie	2016
Grèce	2014
Guatemala	2016
Haïti	2015
Inde	2014
Indonésie	2014
Italie	2015
Japon	2014
Kazakhstan	2016

	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Kirghizistan	2015
Koweït	2015
Lesotho	2014
Libye	2014
Maurice	2015
Népal	2015
Nigéria	2014
Nouvelle-Zélande	2016
Panama	2016
Portugal	2014
République de Corée	2016
République démocratique du Congo	2016
République dominicaine	2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2016
Saint-Marin	2015
Serbie	2016
Soudan	2015
Suède	2016
Togo	2016
Tunisie	2015
Turkménistan	2015

Annexe II

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Forum pour la coopération en matière de développement;
 - c) Examen ministériel annuel;
 - d) Débat thématique.
6. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration des Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial.
7. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
8. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
9. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
10. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;

- d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - f) Le tabac ou la santé.
11. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale.
 12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
 13. Coopération régionale.
 14. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
 15. Organisations non gouvernementales.
 16. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Cartographie;
 - j) Les femmes et le développement;
 - k) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
 17. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.